



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

syndicats intercommunaux

Question écrite n° 75560

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire ayant pour compétence la gestion des écoles. Si les locaux scolaires utilisés auparavant par une commune sont dorénavant affectés à la scolarisation de l'ensemble des élèves du syndicat intercommunal, elle lui demande si la commune propriétaire desdits locaux scolaires peut facturer la location des bâtiments au syndicat intercommunal ou si, lors de la constitution du syndicat intercommunal à vocation scolaire, l'usage des locaux revient de plein droit audit syndicat.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 12817 (Journal officiel Sénat) posée le 1er avril 2010.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75560

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3850

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9740